



**PRÉFET
DU MORBIHAN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

**Arrêté préfectoral du 21 FEV. 2024
prolongeant l'enquête publique prescrite par l'arrêté du 22 décembre 2023
relative au projet d'aménagement d'une centrale photovoltaïque au sol à Ménéac
Société Energie Ménéac Bel Air**

Le préfet du Morbihan
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite

Vu le code de l'environnement et notamment son article L. 123-9 ;

Vu le décret du 20 juillet 2022 nommant Monsieur Pascal Bolot, préfet du Morbihan ;

Vu la demande de permis de construire déposée en mairie de Ménéac le 9 décembre 2022 par la société Energie Ménéac Bel Air – 94 rue Saint Lazare 75009 PARIS, en vue d'aménager une centrale photovoltaïque au sol au lieu-dit « Bel Air » à Ménéac ;

Vu la décision n° E23000212/35 du 13 décembre 2023 du président du tribunal administratif de Rennes, nommant Madame Sophie Le Dréan-Quenec'hdu, en qualité de commissaire enquêtrice ;

Vu le courriel du 20 février 2024 par lequel Madame Sophie Le Dréan-Quenec'hdu, sollicite la prolongation de la durée d'enquête, en raison du défaut de publication du dossier d'enquête publique sur le site internet de l'État dans le Morbihan et sur le registre dématérialisé ;

Considérant que le dossier d'enquête publique n'a pas été consultable en ligne jusqu'au 20 février 2024 et qu'il convient donc de prolonger la durée de l'enquête publique pour permettre une parfaite information du public ;

Considérant que Madame Sophie Le Dréan-Quenec'hdu, commissaire enquêtrice, est empêchée et ne pourra pas assurer la clôture de l'enquête avant le 14 mars 2024 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Morbihan ;

ARRETE

Article 1er – Organisation de l'enquête

L'enquête publique relative à la demande de permis de construire, présentée par la société Energie Ménéac Bel Air – 94 rue Saint Lazare 75009 PARIS, en vue d'aménager une centrale photovoltaïque au sol au lieu-dit « Bel Air » à Ménéac, dont la date de clôture était fixée au 22 février 2024 à 17h30, est prolongée jusqu'au jeudi 14 mars 2024 à 15h.

Article 2 – Observations et propositions du public

Madame Sophie Le Dréan-Quenec'hdu, désignée en qualité de commissaire enquêtrice, se tiendra à la disposition du public à la mairie de Ménéac – 10 rue de la République, au cours de la permanence additionnelle suivante :

- le jeudi 14 mars 2024 de 13h30 à 15h

Durant cette permanence, la commissaire enquêtrice recevra les personnes intéressées et prendra connaissance de leurs observations orales ou écrites.

Article 3 - Exécution

Le secrétaire général de la préfecture du Morbihan, le directeur départemental des territoires et de la mer du Morbihan, le maire de Ménéac et la commissaire enquêtrice sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Vannes, le 21 FEV. 2024

Le préfet

Pour le préfet, par délégation,
Le secrétaire général.

Stéphane JARLÉGAND

Copie du présent arrêté sera adressée à :

- M. le maire de Ménéac
- M. le président du tribunal administratif de Rennes
- Mme Sophie Le Dréan-Quenec'hdu, commissaire enquêtrice
- M. le représentant de la société Energie Ménéac Bel Air